

Communes concernées

Isérables, Nendaz, Veysonnaz

Population (au 31.12.2022)

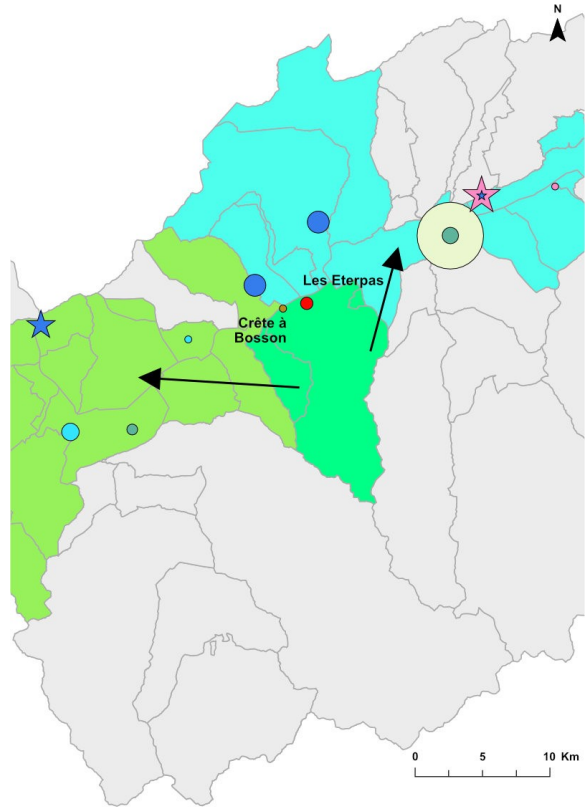
8'366 habitants

Production annuelle moyenne (calculée sur la période 2017-2022)²⁹

2'960 m³/an

Production annuelle moyenne par habitant

0.35 m³/hab/an



Type de décharge et statut

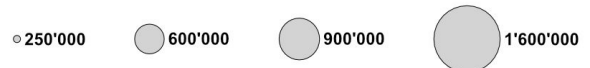
- DTA, actif
- DTA, potentiel
- DTA, phase II en zone d'interaction
- DTA, phase I en zone d'interaction
- DTA, potentiel en zone d'interaction
- DTB, actif en zone d'interaction
- DTB, phase II en zone d'interaction
- ★ Comblement, phase II en zone d'interaction
- ★ Comblement, potentiel en zone d'interaction

Région

- Nendaz
- Martigny
- Sion-Sierre

↑ Les flèches indiquent les interactions entre les différentes régions

Volumes en [m³]



Décharge de type A en activité

Nom		Les Eterpas
Volume disponible [m ³]		150'000
Remplissage annuel moyen [m ³ /an]		2'960
Durée d'exploitation estimée		> 20 ans
Durée d'exploitation ³⁰	B	> 20 ans
	M	> 20 ans
	H	9 ans

²⁹ Selon les décharges existantes sur le territoire concerné.

³⁰ La durée d'exploitation est mesurée selon trois scénarios : Bas : 0.8 m³/hab/an ; Moyen : 0.35 m³/hab/an, soit la production annuelle moyenne calculée sur la période 2017-2022 ; Haut : 2 m³/hab/an.

Site potentiel de DTA

Nom	Crête à Bosson
Volume estimé [m ³]	250'000
Probabilité de réalisation ³¹	Faible

Viabilité des projets

La région de **Nendaz** compte une décharge de type A en activité. Il s'agit de celle des Eterpas (Nendaz) qui est en cours de régularisation et en attente que la zone d'activités corresponde à un dépôt définitif avant l'octroi des autorisations. Le site est donc tributaire de l'entrée en force d'un PAZ.

Un site potentiel, celui de Crête à Bosson (Nendaz) a été recensé pour le développement d'une décharge.

Interactions

Les communes constituant la région de Nendaz se partagent entre le coteau et la plaine. Comme les sites se situent à mi-hauteur, ils sont accessibles par l'ensemble des villages. Les régions voisines de plaine, soit Martigny et Sion-Sierre doivent être considérées comme ayant des interactions potentielles, qu'il s'agisse d'importation ou d'exportation de matériaux.

Mesures

		HORIZON DE TEMPS ³²	ENTITÉ RESPONSABLE
DTA_06_1	Mise en place des moyens nécessaires pour que l'homologation du PAZ et l'octroi de l'autorisation de construire, d'aménager et d'exploiter la décharge des Eterpas puissent être finalisés dans un horizon de temps inférieur à 2 ans.	Court à moyen terme	Canton / Commune
DTA_06_2	Etudes pour déterminer la probabilité que le site de Crête à Bosson puisse répondre à toutes les exigences d'une DTA pour la prochaine adaptation du PGDM.	Moyen terme	Commune / Propriétaire

³¹ La probabilité est catégorisée selon les termes suivants : Réalisée, Elevée, Forte, Moyenne, Faible, Très faible. cf. chapitre y relatif.

³² Les horizons de temps sont catégorisés comme suit : Court terme : < 2 ans ; Moyen terme : > 2 ans et < 5 ans ; Long terme : > 5 ans.